

Réconciliation **Versöhnung** **Solidarité** Solidarität Amitié **Freundschaft** **Coopération** Zusammenarbeit

# Allemagne, France,



## Deux **pays** **au** **cœur** de l'**Europe**



Réconciliation **Versöhnung** **Solidarité** Solidarität Amitié **Freundschaft** **Coopération** Zusammenarbeit

**Au cours des siècles, la coopération entre Etats européens s'est déroulée sur la base d'alliances le plus souvent militaires,**

**Même si des coopérations économiques et commerciales, ou culturelles et intellectuelles entre courants artistiques ou de pensée ont existé,**

**La coopération entre la France et l'Allemagne telle qu'initiée dans la seconde moitié du XXème siècle est un modèle innovant.**

**Du rapprochement de deux pays qui depuis 80 ans semblaient être des ennemis irréconciliables, est née l'union de la plupart des pays d'Europe,**

**Une idée de fraternité et de communauté de destin que les rêves d'artistes et d'intellectuels avaient préfigurée dans le romantisme du XIXème siècle.**

# Europe, la difficile union



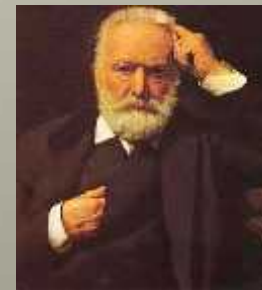
Depuis l'Antiquité, des tentatives pour constituer une entité politico-administrative la plus étendue possible sur le territoire européen : Rome, Charlemagne, Napoléon, le IIIème Reich ...

Mais toujours dans le sens de la domination d'un système étatique puissant s'imposant par la conquête militaire.

Au XIXème siècle, commence à circuler l'idée d'une union volontaire des Etats créant un organisme commun qui les représente, parle et agisse en leur nom.

# Europe, la difficile union

La rencontre et la connaissance mutuelle entre les personnes , courants artistiques ou philosophiques, commerce, voyages, alliances familiales... développées au cours des siècles précédents entre Français et Allemands, et plus largement entre Européens n'avaient jamais empêché les guerres sur notre continent.

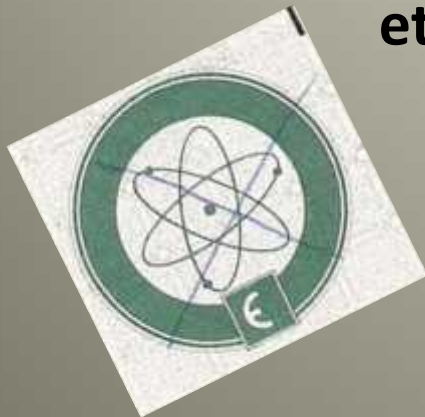


# L'organisation internationale européenne comme base de coopération

L'idée a alors émergé peu à peu de lier les Etats autour de la défense d'intérêts communs et de formaliser ces liens dans le cadre d'institutions ayant leur organisation propre, une administration et des attributions bien définies.



Nous allons voir comment l'Allemagne  
et la France ont été le moteur de ces  
nouvelles institutions.



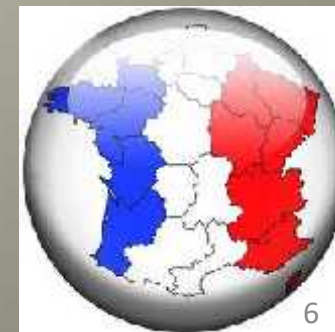
# Le duo France-Allemagne, moteur de la construction européenne ?



Alors que l'union de l'Europe se fait peu à peu sur la base d'institutions qui acquièrent un caractère supranational, la France et l'Allemagne mettent en place un dialogue et une coopération privilégiés.

Les objectifs sont variés :

- Etablir une paix durable, en liant les ressources stratégiques ou en créant des liens d'amitié entre les personnes...
- Gérer un patrimoine commun
- Accélérer l'intégration européenne en testant des modes de collaboration destinés à s'appliquer à l'ensemble des Etats...
- Mieux résister à la crise économique mondiale...
- Construire les modèles de demain...



# La naissance du Conseil de l'Europe

L'idée d'unir les pays d'Europe est lancée dès 1946 par Winston Churchill, qui demande que pour mettre un terme aux conflits entre la France et l'Allemagne, les deux pays concluent une alliance, en formant le noyau d'une sorte "d'Etats Unis d'Europe".

*« Le conseil que j'adresse à l'Europe peut tenir en deux mots : unissez-vous ! »*

Ainsi naît une organisation européenne d'un type nouveau, comportant un organe ministériel dont le pouvoir est contrebalancé par une assemblée parlementaire.



Le **5 mai 1949**, les statuts du Conseil de l'Europe sont signés à Londres : l'Organisation internationale s'installe à Strasbourg.



# Le Conseil de l'Europe

C'est une institution de concertation et de coopération, dotée d'organes propres, mais où chaque Etat membre conserve entièrement sa souveraineté.

**"Le but premier du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun, et de favoriser le progrès économique et social".**

Depuis le changement de leur régime politique au début des années '90, les pays d'Europe Centrale et Orientale ont adhéré au Conseil de l'Europe.

Pour ceux qui par la suite ont rejoint l'Union Européenne et ceux qui se préparent à le faire, le Conseil de l'Europe joue effectivement le rôle de classe préparatoire pour l'apprentissage des règles démocratiques partagées et pour la pratique de la coopération interétatique.

Aujourd'hui, le Conseil de l'Europe compte 47 Etats membres





# Défendre les droits de l'homme est l'une des missions fondamentales du Conseil de l'Europe.

Le premier grand chantier du Conseil de l'Europe a été la rédaction et la signature à Rome le 4 novembre 1950, de la **Convention européenne des Droits de l'Homme**.

**La Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales**, énonce une liste de droits et de libertés que les Parties s'engagent à reconnaître à toute personne relevant de leur juridiction.



La Convention prévoit un mécanisme international de contrôle.

Afin d'assurer le respect des engagements des Parties, la **Cour européenne des Droits de l'Homme** a été institué à Strasbourg.

La Cour statue sur des requêtes individuelles et des requêtes interétatiques.



**Alors que le Conseil de l'Europe installe une organisation internationale qui poursuit des objectifs généraux en faveur de la sauvegarde des valeurs humanistes et d'un progrès économique et social commun, la France et l'Allemagne vont donner une nouvelle orientation à la construction européenne.**

**Car c'est l'idée de mettre un terme aux conflits répétés entre la France et l'Allemagne qui motive la proposition de créer une nouvelle institution dont l'évolution a conduit à l'Union Européenne d'aujourd'hui.**

# Vers une nouvelle organisation internationale en Europe

Dès 1947, l'Europe est sous la menace d'une troisième guerre mondiale opposant l'Est à l'Ouest.

Par ailleurs, la surproduction d'acier dans quelques pays européens, crée dans ce secteur un risque de spéculation qui fragiliserait les économies des Etats en reconstruction.

Le **9 mai 1950**, le Ministre français des Affaires Etrangères, **Robert Schuman**, propose au nom du gouvernement français de « *placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et de l'acier, sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe* ».

**« La solidarité de production rendra impensable et matériellement impossible la guerre entre la France et l'Allemagne ».**

**« L'Europe ne se fera pas d'un coup, mais par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait »**

## La Communauté européenne du charbon et de l'acier - CECA.

Le Traité constitutif est signé à **Paris le 18 avril 1951** par la Belgique, l'Allemagne, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas

Il s'agit de créer un **marché commun du charbon et de l'acier** :

- libre concurrence,
- suppression des droits de douane et des restrictions quantitatives,
- interdiction des mesures discriminatoires et des subventions ou aides accordées par les Etats.



# Le "Marché commun"

Le **25 mars 1957**, la Belgique, l'Allemagne, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas, signent, sur la base du Traité de Paris, les **deux Traités de Rome**

L'un crée la **Communauté Economique Européenne (CEE)**,

L'autre la **Communauté Européenne de l'Energie Atomique (Euratom)**.

L'établissement d'un Marché commun doit contribuer à une expansion continue et entre les Etats équilibrée, au relèvement accéléré du niveau de vie et à des relations plus étroites.



## **D'autres Etats sont invités à rejoindre le groupe**

**Pour cela ils doivent remplir plusieurs conditions :**

- **Etre sur le territoire européen**
- **Partager la culture européenne commune**
- **Avoir un régime politique démocratique respectant les droits de l'homme et des minorités**
- **Appliquer une économie de marché**
- **Accepter le fonctionnement mis en place au jour de leur adhésion**

## **L'émergence du duo franco-allemand**

**Depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, les Gouvernements français et allemands œuvrent ensemble dans le cadre d'institutions internationales pour la paix et le développement économique de l'Europe.**

**La réconciliation a eu lieu de fait au sein d'un groupe d'Etats**

**Deux hommes vont décider d'aller plus loin**

**Plus loin dans le dialogue...**

**Plus loin pour la réussite du marché commun débutant ?**

**Plus loin pour donner à leurs deux pays le leadership de la nouvelle Europe ?**



## L'émergence du duo franco-allemand

**Konrad Adenauer** est Chancelier fédéral depuis septembre 1949



**Charles de Gaulle** est nommé Président du Conseil des Ministres en juin 1958, puis devient Président de la République en janvier 1959.

Dès le 14 septembre 1958, de Gaulle reçoit Adenauer dans sa résidence privée.

**Le dialogue entre les deux hommes est amorcé.**

# L'émergence du duo franco-allemand

Deux visites officielles témoignent de la volonté des deux hommes de rapprocher et de lier leurs pays.

**Le 8 juillet 1962**, une messe de réconciliation a lieu dans la cathédrale de **Reims**, suivie d'un discours de **de Gaulle** qui invite « le grand peuple allemand » à construire l'amitié franco-allemande et l'avenir de l'Europe.



Pour le 50<sup>ème</sup> anniversaire de cet évènement, le Président Hollande a reçu la Chancelière Merkel à Reims

# L'émergence du duo franco-allemand

Deux visites officielles témoignent de la volonté des deux hommes de rapprocher et de lier leurs pays.

Le **9 septembre 1962**, au château de **Ludwigsburg**, de Gaulle s'adresse à la jeunesse allemande et française, qu'il encourage à soutenir l'effort des deux États vers la voie de la coopération économique, politique et culturelle de l'Europe



Pour le 50<sup>ème</sup> anniversaire de cet événement, la Chancelière Merkel a reçu le Président Hollande à Ludwisburg

# Le Traité de l'Elysée

Le **22 janvier 1963**, Charles de Gaulle et Konrad Adenauer signent dans le salon Murat du Palais de l'Elysée, un Traité d'amitié et de coopération destiné à sceller la réconciliation entre la France et la République fédérale d'Allemagne



Au-delà de la simple déclaration, le Traité pose des bases concrètes de coopération

# Le Traité de l'Élysée

Il donne aux relations franco-allemandes une dimension politique que de Gaulle n'a pas réussi à faire accepter par les autres Etats membres du Marché Commun



Le Traité prévoit la réunion régulière :

- Des Chefs d'État et de gouvernement « à chaque fois que cela sera nécessaire et, en principe, au moins deux fois par an » ;
- Des Ministres des Affaires étrangères « au moins tous les trois mois » ;
- Des hauts fonctionnaires des deux ministères des Affaires étrangères chargés des affaires politiques, économiques et culturelles, [...]
- Des Ministres de la Défense [...] ainsi que des Ministres de l'Éducation et des responsables de la politique culturelle ;
- Des chefs d'état-major des armées ;
- Des responsables de la politique de la jeunesse et de la famille « au moins une fois tous les deux mois ».

**Outre la politique générale, Jeunesse, Culture et Défense sont les principaux axes de la coopération bilatérale**

## La jeunesse au cœur de la relation franco-allemande

La déclaration accolée au Traité de l'Élysée appelle la jeunesse des deux pays à jouer un rôle déterminant dans la consolidation des relations franco-allemandes

Pour que les jeunes se rencontrent, s'apprécient, participent ensemble à des activités communes, on va construire un outil facilitateur .

**L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) est créé le 5 juillet 1963.**

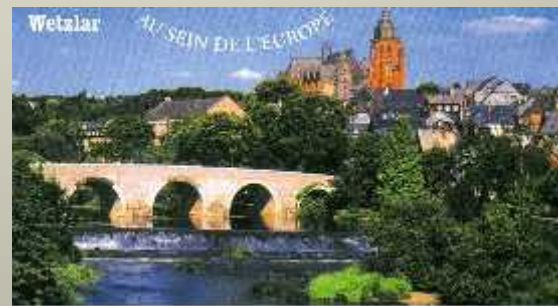


En 50 ans, l'OFAJ a multiplié et développé sa stratégie pédagogique .

Enfants, adolescents, étudiants ou jeunes professionnels , ce sont plus de 8 millions de jeunes français et allemands qui ont ainsi pu se rencontrer

## **L'impact du Traité de l'Elysée au cours des 40 années suivantes**

**Les actions de rapprochements entre les personnes connaissent un grand essor dans les années '60-'70, grâce à l'OFAJ, mais également grâce aux Jumelages entre villes.**



**La réconciliation s'est transformée en amitié, dès lors que chacun peut mettre une identité, un visage, un souvenir sur ses amis.**



## **Le « couple franco-allemand » est-il le moteur de l'Europe**

**La coopération intergouvernementale entre les deux pays se déroule selon les modalités prévues par le Traité de l'Elysée , malgré les divergences de vue sur la politique européenne qui opposent parfois les partenaires.**

**Mais c'est bien par cette coopération que l'Allemagne et la France développent des projets, mettent en place des pratiques qui ont vocation à s'ouvrir à d'autres pays européens.**

**Pour cela, il est de coutume d'affirmer que  
le « couple franco-allemand » est le moteur de l'Europe**

## **Le « couple franco-allemand » est-il le moteur de l'Europe ?**

**Et lorsqu'on parle de couple, c'est aussi au duo formé par le Chancelier Fédéral et le Président de la République que l'on pense**

**Willy Brandt et Georges Pompidou (1969–1974)**

**Helmut Schmidt et Valéry Giscard d'Estaing (1974–1981)**

**Helmut Kohl et François Mitterrand (1982–1995)**

**Gerhard Schröder et Jacques Chirac (1998–2005)**

**Angela Merkel et Nicolas Sarkozy (2007-2012)**

**Angela Merkel et François Hollande (2012- )**

## Des partenariats constructifs



### Georges Pompidou – Willy Brandt (1969-1974)

De ce partenariat on retient quelques actions fondamentales en faveur de l'éducation et de la culture, de l'**acquisition de la langue de l'autre**

1969, création des premières **sections bilingues franco-allemandes** dans les écoles du Bade-Wurtemberg, de Bavière, du Nord-Rhénanie et Westphalie

1972, signature d'une convention pour l'établissement de lycées franco-allemands et la création du **baccalauréat franco-allemand (l'Abibac sera finalement institué en 1994)**

Ces deux dirigeants signent aussi en 1969 un accord de coopération pour la fabrication d'un avion gros porteur et ce sera en 1971, la naissance d'**Airbus Industrie**, rejoint plus tard par le Royaume Uni et l'Espagne.

## Des partenariats constructifs

### Helmut Schmidt et Valéry Giscard d'Estaing (1974–1981)

Tous deux économistes et anciens Ministres des Finances, ils se trouvent confrontés à des problèmes internationaux qui affectent la Communauté Européenne : conséquences du premier choc pétrolier , crise du système monétaire international ...



Au cours des sommets bilatéraux, Giscard d'Estaing et Schmidt se mettent d'accord sur la nécessité d'une harmonisation des politiques économiques, sur une **union monétaire européenne** .

Le système monétaire européen (SME) est adopté le 19 mars 1979, avec comme objectif, stabiliser les monnaies européennes. Il crée une unité de compte commune , l'**ECU** (European Currency Unit), ancêtre de l'Euro, mais jamais devenu une monnaie commune.

## Des partenariats constructifs

### Helmut Schmidt et Valéry Giscard d'Estaing (1974–1981)

Schmidt et Giscard d'Estaing portent l'initiative du **Secrétariat franco-allemand pour les échanges en formation professionnelle**, créé en 1980. Il a son siège à Sarrebruck, en Allemagne.

Les lycées professionnels et organismes de formation organisent pour leurs élèves des séjours dans l'établissement partenaire.

Ce programme franco-allemand d'échanges reste indépendant mais s'inscrit dans le cadre plus large du programme Europass sur la mobilité des jeunes et la reconnaissance des parcours de formation et des diplômes.



## Quand l'Europe accélère...

### Helmut Kohl et François Mitterrand (1982–1995)

C'est la période des grands bouleversements sur le continent européen. Les premiers travaux Kohl – Mitterrand portent sur la défense : revenant aux principes du Traité de l'Elysée, ils décident de renforcer leur coopération militaire et d'instaurer des rencontres régulières entre les Ministres.

Et le geste fort de la période restera un geste de paix : les deux hommes main dans la main sur les tombes des soldats français et allemands de la Première Guerre mondiale, le 22 septembre 1984



# Quand l'Europe accélère...

Les décisions bilatérales se multiplient...

## Helmut Kohl et François Mitterrand (1982–1995)

1987 : Premières grandes manœuvres militaires conjointes (75 000 hommes)

1988 : Création du **Conseil franco-allemand de défense et de sécurité** et du **Conseil franco-allemand économique et financier**

1988 : Création du **collège franco-allemand pour l'enseignement supérieur à Mayence**

1989 : Création de la **Brigade Franco-Allemande**



## Quand l'Europe accélère...

Les décisions bilatérales se multiplient...

**Helmut Kohl et François Mitterrand (1982–1995)**

**9 novembre 1989 : Chute du Mur de Berlin**

Cet événement va entraîner la dislocation du bloc de l'est et la création de nouveaux Etats

En attendant, la coopération franco-allemande se poursuit

1990 : Le Président de la République annonce le retrait des troupes françaises stationnées en Allemagne.

**31 août 1990 : Signature du Traité de réunification de l'Allemagne**



1990 : Kohl et Mitterrand adressent au Conseil Européen un message en faveur d'une politique étrangère et de sécurité

# arte

**1990 : Signature à Berlin du Traité portant création de la chaîne culturelle européenne de télévision (ARTE).**

**Elle diffusera ses premières émissions en 1992**

**Arte est une chaîne de télévision généraliste franco-allemande de service public à vocation culturelle européenne.**

**Arte est basé à Strasbourg.**



## Pour consolider la paix, une armée commune

En 1991, Kohl et Mitterrand annoncent la création d'un corps d'armée franco-allemand, formant le noyau d'un corps européen.

**Le 5 mai 1993, la Brigade Franco-Allemande est officiellement installée à Strasbourg.**

Le 14 juillet 1994, 200 soldats allemands défilent pour la première fois sur les Champs-Élysées.



**L'Eurocorps** a vocation européenne.

Depuis des forces armées belges, luxembourgeoises et espagnoles ont été intégrées à ce corps.

La Grèce, la Pologne, la Turquie, l'Autriche et l'Italie, participent également à l'Eurocorps en tant que nations associées en détachant des officiers à l'État-major.

L'Eurocorps est essentiellement intervenu dans des opérations de maintien de la paix, en Bosnie, Kosovo, Afghanistan, dans le cadre de l'ONU et de l'OTAN.

L'Eurocorps peut mobiliser jusqu'à 60 000 soldats

Pendant ce temps là, la Communauté Européenne ...

## Le Traité de Maastricht

Entré en vigueur le 1er novembre 1993

Le texte dépasse l'objectif économique initial et institue une **Union Européenne** en deux volets :

### L'Union économique et monétaire

- libéralisation de la circulation des capitaux
- coordination renforcée des politiques économiques
- création d'une monnaie unique

### L'Union politique

- extension à de nouveaux domaines
- renforcement de la politique sociale
- mise en place d'une Politique étrangère et de sécurité commune - PESC



# Le Traité de Maastricht

Le 1er janvier 1993 le marché unique européen ouvre un "espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux est assurée"

Les ressortissants des Etats membres, outre leur nationalité, ont également le statut de **citoyen européen**



## **La politique européenne au centre des relations franco-allemandes**

**Au cours des années qui suivent, les échanges franco-allemandes sont maintenant tournés vers l'Europe en mutation.**

**Au centre des rencontres, la conception de la défense et de la sécurité communes et sur l'élaboration de positions communes en politique étrangère.**

**Au cœur des préoccupations, les zones déstabilisées par l'éclatement de l'Union Soviétique et les conflits dans les États de l'ex-Yougoslavie.**

# La politique européenne au centre des relations franco-allemandes

**Gerhard Schröder et Jacques Chirac (1998–2005)**  
sont maintenant au pouvoir.



La France et l'Allemagne s'attribuent le leadership de l'Union Européenne.

1<sup>er</sup> décembre 1998 :

Adoption d'une déclaration finale relative au **rôle moteur de la relation franco-allemande dans la politique européenne** et à la relance des relations bilatérales.

Les deux pays mettent en place une procédure renforcée de rencontres régulières entre Chefs d'Etat et de Gouvernement, Ministres, hauts fonctionnaires



# Le renforcement des relations franco-allemandes

A l'occasion du **40<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Elysée**, le 22 janvier 2003

marqué par des événements symboliques :

- Tenue du premier Conseil des ministres franco-allemand
- Session conjointe de l'Assemblée nationale et du Bundestag à Versailles
- Réunion d'un Parlement des Jeunes le 23 janvier à Berlin.



## Pendant ce temps, en Europe...

Dans l'Union Européenne s'est maintenant constituée **une Zone Euro** : 12 Etats membres ont une monnaie commune. Pièces et billets sont mis en circulation le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

**La Banque Centrale Européenne**, est à Francfort, en Allemagne



**L'Union Européenne a grandi.**

Depuis 2004, 8 pays d'Europe centrale ont rejoint la famille :  
Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque,  
Slovaquie, Slovénie

Ainsi que deux îles de la Méditerranée : Chypre et Malte



## **Pendant ce temps, en Europe...**

Du côté des Institutions européennes, les textes et Traités se succèdent, « consolidant » le Traité de Rome initial

**Convention de Schengen**, 1990, ouverture des frontières entre les pays signataires pour les étrangers à l'Union européenne

**Traité d'Amsterdam** en 1999, la politique sociale devient une compétence de l'Union. Le traité envisage aussi l'élargissement à l'est.

**Traité de Nice**, 2001, modifications de la composition et du fonctionnement des institutions en vue de l'élargissement à de nouveaux membres

**Traité établissant une Constitution pour l'Europe**  
signé à Rome le 29 octobre 2004 par les 25 Etats membres  
abandonné après que la France, puis les Pays-Bas aient refusé la ratification par référendum

# Une femme, un homme

## Angela Merkel et Nicolas Sarkozy (2007-2012)



Le jour de son investiture, Nicolas Sarkozy se rend à Berlin pour rencontrer la Chancelière .

Ce geste fort témoigne de la volonté de faire de l'Allemagne le partenaire privilégié, position confirmée pendant tout le quinquennat

Les modalités pour une concertation à tous les niveaux sont en place : les rencontres prévues par le processus de Blaesheim respectées

Face aux pays tiers à l'Union Européenne, Allemagne et France se positionnent conjointement

- Par exemple, en 2008 lors de déplacement conjoints des Ministres des Affaires Etrangères au Japon
- Ou lors de conférences de presse conjointes en préalable à des sommets internationaux (G8, G20)
- Ou en organisant conjointement le 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'OTAN à Strasbourg, Kehl et Baden-Baden

## **Ensemble face à la crise**

**La crise financière mondiale débute en 2007 : elle se traduit par une crise de liquidité , parfois par des crise de solvabilité tant au niveau des banques que des États, et une raréfaction du crédit aux entreprises.**

**Conséquences : chute des marchés boursiers, faillites d'établissements financiers**

**Les Etats interviennent pour sauver les banques, ce qui pour certains, provoque une crise de la dette publique.**

**Les Etats européens de la zone Euro sont également touchés par la récession : Irlande, Royaume-Uni, Italie, puis Allemagne et France ...**

## **Ensemble face à la crise**

### **Angela Merkel et Nicolas Sarkozy (2007-2012)**

La France et l'Allemagne considèrent que la réponse à la crise doit être européenne et non individuelle et qu'il leur appartient de :

- **Faire des propositions communes pour organiser la régulation et la surveillance de l'ensemble des marchés, acteurs et produits financiers**
- **Définir les moyens d'une coordination économique accrue entre la France et l'Allemagne pour préparer l'avenir de l'industrie européenne et de ses emplois**

Cette volonté conjointe va conduire les Etats de l'Union Européenne vers le pacte budgétaire européen, officiellement appelé **Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG)**

Le TSCG est signé le 2 mars 2012 et il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013

## Et maintenant ?



**François Hollande devient Président de la République Française**

**Le jour de son investiture, le 15 mai 2012, il se rend à Berlin rencontrer Angela Merkel.**

**La coopération bilatérale se poursuit.**

**Ensemble, ils commémorent le cinquantième anniversaire du traité de l'Elysée**

- **A Reims, le 8 juillet 2012,**
- **À Ludwigsburg, le 9 septembre 2013**
- **A Berlin, le 22 janvier 2013**

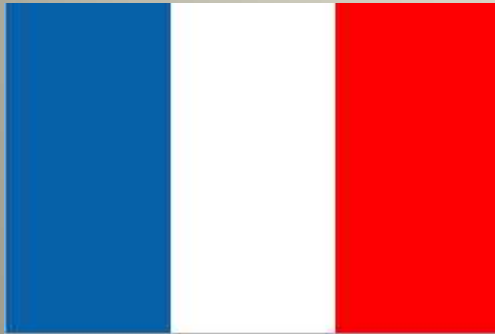
## **Notre avenir commun**

**Un programme commun sur 10 ans a été adopté en 2010, l'Agenda 2020**  
**Il définit le cadre et les objectifs de la coopération jusqu'en 2020.**

**Les décisions bilatérales de l'Agenda 2020 tracent les grandes lignes qui seront défendues dans la cadre plus large du projet européen.**

- **Economie, finances et emploi**
- **Energie, climat et biodiversité**
- **Politique étrangère, défense, sécurité**
- **Croissance, innovation, recherche, éducation, enseignement supérieur**  
**Rapprochement des citoyens**
- **Cadre institutionnel**





**FRANCE**



**EUROPA**



**DEUTSCHLAND**

**FREUDE**

## Sources accessibles par Internet

Le portail franco-allemand

<http://www.france-allemande.fr/-France-.html>

Le site consacré au cinquantième anniversaire

<http://50ans.france-allemande.fr/>

Le site des Missions allemandes en France – CIDAL

<http://www.allemande.diplo.de/Vertretung/frankreich/fr/Startseite.html>

Le portail de l'Union Européenne

[http://europa.eu/index\\_fr.htm](http://europa.eu/index_fr.htm)

Le portail du Conseil de l'Europe

<http://hub.coe.int/fr/>

**Ce diaporama a été réalisé par l'Association Franco-Allemande d'Avignon,  
En collaboration avec l'Association New European Teams**

**Il a été réalisé dans le cadre du projet : "Comprendre les relations franco-allemandes au cœur de la construction européenne", qui a reçu le soutien du Ministère Fédéral des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne, dans le cadre des célébrations du Cinquantième Anniversaire du Traité de l'Élysée.**

**La mallette pédagogique « *Allemagne, France, deux pays au cœur de l'Europe* » est destinée à être utilisée dans le cadre de l'enseignement secondaire, de la formation professionnelle ou d'animation d'ateliers visant un public de jeunes.**

**La reproduction partielle ou totale de la mallette ainsi que son utilisation dans le cadre d'une exploitation commerciale ou de formations ou conférences réalisées dans le cadre d'une activité commerciale, sont interdites.**

**Les droits à l'image éventuels des photos utilisées appartiennent à leurs ayants-droit respectifs**

**Son utilisation par des enseignants, éducateurs, ou animateurs est autorisée sous réserve d'en avoir avisé l'AFA.**

**Concernant l'utilisation, contactez : [afa.avignon@gmail.com](mailto:afa.avignon@gmail.com)**